

CONVENTION DE LOCATION

SALLE DE LA FONTAINE ou SALLE DE L'ILLET⁽¹⁾

A MOUAZÉ

Le jour de la remise des clés :

- Présentation et copie obligatoire de l'attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Chèque de caution « Dégâts matériels » de 1000 €
- Chèque de caution « Nuisances sonores » de 500 €
- Chèque d'un montant du solde de la location

ENTRE :

La commune de Mouazé, représentée par son maire,

ET,

M. et/ou Mme

Adresse

CP Ville

Tél. : fixe Tél. portable :

Courriel :

OU

Nom de l'Association ou entreprise

Nom du président ou de son représentant

Adresse :

Tél. fixe : Tél. portable :

SIRET

MANIFESTATION :

Date de la manifestation :

Heures de la manifestation :

Objet de la manifestation :

ASSURANCE : (L'ASSURANCE DOIT ETRE AU NOM DU LOCATAIRE SIGNATAIRE DE LA PRESENTE CONVENTION)

Nom de l'assureur :

N° de contrat « responsabilité civile » :

CONDITIONS FINANCIERES :

Location⁽²⁾ : ☐ Salle avec cuisine ☐ Salle sans cuisine ☐ Sans objet

Coût de la location (*tarifs en vigueur à la date de la location*) :

Cautions : *sous forme de chèque au nom du signataire de la présente convention et à l'ordre de l'agence comptable*

↳ 1 000 € pour les dégâts matériels

↳ 500 € pour les nuisances sonores

ETAT DES LIEUX :

Etat des lieux initial, remise des clés et des chèques d'acompte et de caution :

Le : à

Observations :

.....

Etat des lieux final, remise des clés et restitution du chèque de caution (le cas échéant) :

Le : à

Observations :

.....

Le locataire accepte les termes de cette présente convention. Il atteste avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et certifie respecter les dispositions de celui-ci.

Le locataire, signataire de la présente convention, sera responsable de tous dégâts causés au bien mis à sa disposition pendant la durée de la location.

Fait à

Le

Le locataire,

Le maire ou son représentant

(1) Barrer la salle non concernée par cette réservation

(2) Pour la petite salle communale, merci de cocher « sans objet »

La commune de Mouazé, dont le Maire, M. Frédéric BOUGEOT, est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la rédaction de la convention de mise à disposition des équipements communaux. Ces données seront conservées jusqu'à la fin de l'année civile.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la Mairie de Mouazé - 2 rue du Champ de Foire - 02 99 55 22 11 ou au délégué à la protection des données (DPD) du CDG35 au 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.